



# East Angus

Ma ville, ma vie

## **VILLE DE EAST ANGUS DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

**AVIS PUBLIC** est donné aux citoyens de la Ville de East Angus qu'une demande de dérogation mineure sera étudiée à la séance régulière du conseil du 6 décembre 2021 à 19 h. La réunion aura lieu à la salle du conseil de la Ville de East Angus, située au 200, rue Saint-Jean Est, East Angus, Québec, J0B 1R0.

La demande concerne l'approbation d'une dérogation à l'article 6.5 du règlement de zonage numéro 745, afin d'autoriser l'implantation d'un bâtiment complémentaire dans la cour avant secondaire.

La propriété concernée est située dans la zone Ra-9 et comprend le lot numéro 4 181 890 du cadastre du Québec. Le numéro civique est le 78, rue Lepitre à East Angus.

Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

**DONNÉ À EAST ANGUS**, ce dix-neuvième jour du mois de novembre 2021.

**BRUNO POULIN, CPA CMA**  
Secrétaire-trésorier